Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260401-20260407-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1er Avril 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 26/03/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 1

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Chrystèle HOUEL (arrivée à 20h04), Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : Hélène MAUFRAIS (pouvoir à Ronan TRELLU)
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.04.07 – TRAVAUX- MARCHÉS PUBLICS- MAISON 7 RUE DE L'EGLISE- LOT CURAGE- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée le 23/02/2026 sur Mégalis pour le marché de travaux de curage pour la réhabilitation de la maison du 7 rue de l'église en 2 logements.
La date limite de réponse était fixée au 16 mars 2026 à 12h00.
Six entreprises ont présenté leur candidature.

Les critères d'évaluation des offres fixés dans le dossier de consultation des entreprises étaient les suivants :
- Valeur Technique, appréciée notamment sur la base des moyens humains, moyens techniques, respect du planning et gestion des déchets: 30%
- Prix des prestations : 70%

A l'issue de cette procédure, après analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre, il est proposé au maitre d'ouvrage de retenir l'offre suivante :

➢ **ENTREPRISE SCD (*22 950 TRÉGUEUX)* pour un montant Hors Taxes de 13 505.00€**

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE le marché de travaux de curage pour la réhabilitation de la maison du 7 rue de l'Eglise en 2 logements à l'entreprise SCD de Trégueux (22) pour un montant HT de 13 505.00€ HT, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu de l'ensemble des critères pondérés,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 02/04/2026
Le Maire,
Ronan TRELLU